

## Convocation du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Madame le Maire à la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 24 Mai 2018 à 20 heures à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Tirage au sort du jury d'assises,
2. Modification du règlement du lotissement du Noiré,
3. Décisions modificatives : budget communal et lotissement,
4. Programme travaux voirie 2018,
5. Acquisition matériel : débroussailleuse forestière, attelage partner,
6. Demande de subvention pour la sécurisation de l'école,
7. Participation financement école privée Ste Marie Sainte Hermine,
8. Indemnité de conseil au Receveur Municipal,
9. Mise à disposition de personnel entre St Valérien et la Chapelle Thémer,
10. Convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données,
11. Raccordement eau des jardins familiaux,
12. Délaissé à Bénetière,
13. Questions diverses.

L'an deux mille dix-huit, le 24 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 18 Mai 2018

Présents : BOUCHER Cécile – VALOTEAU Eric – BESSON Franck – BOUGUÉ Céline - CHARNOLÉ Yoann – COULAIS GUILLAUME – GACHIGNARD Cédric - HERVÉ Philippe – JAUD Sonia - KAY Tim - ROULLEAU Franck.

Excusés : HECQUET Valérie - PAILLA Dominique – OLIVIER Jean-Michel

M. GACHIGNARD Cédric est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 14- Présents : 11 - Votants : 11

### **26/2018 – TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions relatives au jury d'assises et notamment à la composition de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2019.

La commune de Saint Valérien est regroupée, pour cette désignation, avec les communes de la Chapelle Thémer, St Martin des Fontaines, Marsais Ste Radégonde et Thiré. Il a été convenu, de 2016 à 2020 de faire un tirage au sort sur une seule commune par an. Pour 2018, c'est donc à notre commune d'effectuer ce tirage. Il faut donc procéder au tirage au sort de 6 électeurs sur la liste électorale générale.

Le Conseil Municipal procède donc au tirage au sort.

Sont nommés pour être inscrits sur la liste préparatoire des jurés pour l'année 2019 :

- Mme BELAUD Angélique

- M. ROULLEAU Jean-Michel
- Mme BOUCHENY Danielle
- M. BOIDÉ Christian
- M. ROUSSEAU Fabien
- M. THERRY Pascal.

Mme le Maire est chargée de l'établissement de cette liste et de sa transmission au Tribunal de Grande Instance de la Roche sur Yon.

### **27/2018 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DU NOIRE**

Le règlement du lotissement du Noiré est daté du 17 mars 1975 et n'est plus adapté à l'architecture actuelle et aux besoins des propriétaires. Mme le Maire propose au Conseil Municipal, la modification du règlement comme suit :

TITRE IV – REGLEMENT DE CONSTRUCTION - Article 22 – E.- Garages :

Les garages et annexes qui ne seraient pas compris dans le volume de la construction devront être construits avec les mêmes matériaux que ceux de l'habitation ; leur hauteur ne devra pas dépasser 4,50 m du faîtage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la modification du règlement comme indiqué ci-dessus,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour solliciter les accords des propriétaires et de l'administration compétente.

### **28/2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL 624**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

#### **COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
27 / 276348 / OPFI	Autres communes	50 000,00	
67 / 6748	Autres subventions exceptionnelles		50 000,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	
<b>Total</b>		100 000,00	50 000,00

#### **COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	50 000,00	
<b>Total</b>		50 000,00	

### **29/2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENT 627**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

### **COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
<b>Fonctionnement</b>			
023 / 023	Virement à la section d'investissement		50 751,24
042 / 7133	Variation des en-cours de production de biens		429 366,57
042 / 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	146 750,77	
<b>Investissement</b>			
040 / 3351 / OPFI	Terrains		419 933,71

### **COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
<b>Fonctionnement</b>			
002 / 002	Résultat d'exploitation reporté	105 835,79	
70 / 7015	Ventes de terrains aménagés	30 730,88	
77 / 774	Subventions exceptionnelles		50 000,00
042 / 7133	Variation des en-cours de production de biens		419 933,71
<b>Investissement</b>			
040 / 3351 / OPFI	Terrains		429 366,57
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros		30 730,88
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation		50 751,24
16 / 168748 / OPFI	Autres communes	50 000,00	
040 / 3555 / OPFI	Terrains aménagés	146 750,77	
10 / 1068 / OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés		105 835,79

### **30/2018 – PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2018**

Madame le Maire présente le programme des travaux de voirie pour l'année 2018 :

- Chemin des Rulières,
- Chemin de Benetière,
- Chemin des Quatre Vents,

Et demande au conseil municipal de se prononcer sur les priorités à réaliser cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de sélectionner en priorité 1 le chemin des Rulières et en priorité 2 le chemin de Bénetière,
- Autorise Mme le Maire à solliciter les devis correspondants auprès des entreprises, le conseil se prononcera ensuite sur les différents devis.

**31/2018 - ACQUISITION MATERIEL : DEBROUSSAILLEUSE FORESTIERE –  
ATTELAGE PARTNER**

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents devis établis pour l'acquisition d'une débroussailleuse à fléaux ainsi que pour l'installation d'un attelage de remorque sur le véhicule Partner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- par 8 pour et 3 contre : l'acquisition d'une débroussailleuse à fléaux auprès de l'entreprise Billaud-Segeba au prix de 3000 € TTC,
- à l'unanimité : l'installation d'un attelage de remorque pour le Partner auprès de l'entreprise AB AUTO 85 au prix de 379,90 € TTC,
- donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature des bons de commande et le règlement de ces achats.

**32/2018 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DE  
L'ECOLE AU TITRE DU FIPDR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des subventions peuvent être attribués par les services de l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et notamment pour la sécurisation des établissements scolaires.

A de nombreuses reprises, le conseil d'école a sollicité la municipalité pour la sécurisation de l'école ; notamment par l'installation d'un interphone vidéo pour la surveillance des entrées et d'une alarme attentat-intrusion.

Les devis établis s'élèvent à :

- Pour l'interphone vidéo à 999,11 € TTC
- Pour l'alarme attentat intrusion à 561,60 € TTC
- Pour les charges d'installation par l'agent communal 800 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour l'installation de ces systèmes de protection,
- donne pouvoir à Mme le Maire pour le dépôt de la demande de subvention au titre du FIPDR, et pour la signature de toutes pièces utiles à la réalisation de ces travaux.

**33/2018 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE  
L'ECOLE PRIVEE DE SAINTE HERMINE**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Ecole privée Ste Marie de Ste Hermine sollicitant une participation pour les frais de fonctionnement pour 1 enfant de Saint Valérien fréquentant cette école sur l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de verser à l'OGEC de l'école Ste Marie de Sainte Hermine une subvention de 116 €,

- donne pouvoir à Mme le Maire pour faire les opérations nécessaires au versement de cette participation.

### **34/2018 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL ENTRE SAINT VALERIEN ET LA CHAPELLE THEMER**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la cession des terrains du SIVU des Rulières à la commune de Saint Valérien, il avait été convenu avec la commune de la Chapelle Thémer, que leur agent communal participerait à l'entretien du plan d'eau en collaboration avec l'agent de Saint Valérien.

Afin de régulariser la situation de l'agent au regard des responsabilités et assurances, il y a lieu de formaliser cette mise à disposition par conventionnement avec la commune de la Chapelle Thémer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire pour signer les documents nécessaires à cette mise à disposition de personnel.

### **JARDINS FAMILIAUX**

Prévoir une rencontre avec l'ensemble des jardiniers, pour connaître leurs besoins en utilisation en eau, avant d'envisager des travaux de raccordement.

### **DELAISSE BENETIERE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. THERY est intéressé par l'acquisition ou la mise à disposition du délaissé qui juxtapose sa propriété au lieudit Bénetière.

Le Conseil propose à M. THERY, soit :

- l'acquisition de ce délaissé à l'euro symbolique, avec à sa charge les frais de bornage et de notaire
- l'utilisation à titre précaire et révocable de cet espace par conventionnement.
- Mme le Maire est chargée d'en informer M. THERY.

### **QUESTION DIVERSES**

Décision de visite de la commune pour l'ensemble du conseil le Mercredi 6 Juin à 20 heures :

Lagune, école, lotissement .....